



FEDERATION DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DU LIVRE, DU PAPIER ET DE LA COMMUNICATION

Dépôt de Cannes : la solidarité a payé !

Alors que leurs revendications restaient vaines depuis plusieurs semaines, la mobilisation des salariés du dépôt de presse de Cannes, soutenue activement par la Filpac CGT, a permis de capter **enfin** l'attention de leur direction et d'obtenir la réalisation des premiers travaux permettant l'amélioration de leurs conditions de travail.

En effet, face au préavis de grève lancé à la fin du mois de septembre en raison, notamment, de manquements graves aux obligations légales de la direction en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, les résultats ont été quasi immédiats :

CHS-CT :

- Dès le 12 octobre, le nettoyage général du dépôt a été effectué.
- Le 13 octobre, les travaux concernant les toilettes ont été réalisés.
- Au cours de la même période, un four à micro-ondes neuf a été mis à la disposition des salariés et le projet de réhabilitation du réfectoire a été présenté au délégué du personnel du dépôt. La date de début des travaux est d'ores et déjà prévue pour les 11 et 12 novembre prochains.

Organisations de travail :

- La formation de cariste, refusée par la direction jusqu'à maintenant, débutera le 20 novembre 2006.
- Dès janvier 2007, deux nouvelles machines à cercler seront mises en place.
- Enfin, le repos compensateur concernant le travail de nuit sera appliqué avec régularisation de l'arriéré.

Salaire :

- La négociation sur les salaires a été également ouverte avec la volonté partagée d'aboutir au plus tard en janvier 2007. La demande d'augmentation de 100 €/mois pour l'ensemble des salariés reste, pour les camarades du dépôt, la base minimum de négociation.

Force est de constater que la mobilisation du secteur distribution de la Filpac CGT, et notamment des camarades de la SAD de Nice, a permis l'amélioration **concrète et immédiate** des conditions de travail des salariés du dépôt de Cannes.

Cela prouve, s'il en était besoin, que c'est bien une organisation syndicale CGT forte, telle qu'elle en train de se construire au sein de la fédération, qui seule peut être le garant de l'application des droits des salariés de la distribution. Il y a urgence à uniformiser les règles sociales qui régissent les dépôts de presse par la mise en place d'une convention collective pour le niveau 2.

Dans le contexte actuel, et plus que jamais, connaître ses droits et formuler des revendications sont plus que légitimes.

Avec la Filpac-CGT, OUI, c'est POSSIBLE !

Montreuil, le 3 novembre 2006.